Image not found or type unknown

Auto-entreprise avant mariage et divorce

Par **autoentrep**, le **08/03/2016** à **20:34**

Bonjour à tous,

Je suis marié sous le régime de la communauté (1er mariage, passion, précipitation : erreur de débutant...) J'"envisage très sérieusement" de divorcer, aussi je commence à préparer mes arrières.

Après avoir consulté internet, je me pose une question, et je voudrais savoir si mon analyse est juste: Mon autoentreprise a été créée avant mon mariage. Je suis censé, quoi qu'il arrive, gérer cette micro-entreprise selon mon "bon-vouloir" et donc me verser la rémunération que je souhaite et épargner au nom de cette micro-entreprise.

Donc, est-il correct de penser que si j'ai utilisé uniquement les fruits de mon autoentreprise pour les diverses dépenses de mon activité, je peux arguer auprès du Juge que la trésorerie, les biens meubles etc. ne font pas partie de la communauté?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés